

Exigible le 5 ou le 15 mai 2023



TAXE D'APPRENTISSAGE

Votre contribution au service de nos apprenants

Tél. : 02.31.42.61.10
www.le-robillard.fr
legta.le-robillard@educagri.fr
Code UAI : 0141112H
Siret : 191 411 123 00018

La taxe d'apprentissage est le seul impôt dont vous pouvez choisir le bénéficiaire. En versant votre taxe d'apprentissage à l'EPLEFPA Le Robillard, vous :

- ▶ participez à la formation des élèves et des apprenants, donc de vos futurs salariés ;
- ▶ contribuez à la réalisation d'investissement permettant de maintenir les formations en prise avec les réalités professionnelles ;
- ▶ concourez à la mise en place d'actions pédagogiques pour améliorer la qualité de l'enseignement.

Le Robillard, c'est :

- ▶ Un **Lycée d'enseignement général et technique agricole** : Bac Général Spécialités Scientifiques, Bac Technologique et Bac Professionnel ; BTSa et Licences professionnelles.
- ▶ Un **CFPPA** proposant des formations continues pour adultes : BP REA, BP REA Cidricole CS production cidricole, Stages préparatoires à l'installation, Stages courts : domaine cidricole, agroéquipement et espaces verts.
- ▶ Un **CFA** proposant des formations par apprentissage : prépa apprentissage (3^{ème}), CAPA Métiers de l'agriculture, BPA, BAC et BTSa, ASV, Licences.
- ▶ Une **exploitation agricole** de type poly-culture-élevage
- ▶ Un **atelier cidricole**
- ▶ Un **centre équestre**



VOTRE TAXE 2022 (solde en 2023)

Base de calcul = 0.59 % + 0.09 % Masse Salariale (MS) 2022

PART PRINCIPALE

Prélevée chaque mois (DSN) depuis janvier 2022 : **0.59 % de la MS brute**

SOLDE

À régler le 5 ou le 15 mai 2023 : **0.09 % de la MS brute 2022**

Réforme 2023 : comment verser votre taxe d'apprentissage ?

En 2023, la collecte du solde de la TA se fera en 2 temps :

- ▶ Le solde de la TA (0.09 %) sera collecté par l'URSSAF via votre DSN d'avril exigible le 5 ou le 15 mai 2023. Le paiement vaut reçu libératoire.
- ▶ Dès le 1^{er} avril 2023, une plateforme de fléchage appelée SOLTéA disponible via NET Entreprise vous sera mise à disposition pour désigner le Lycée agricole LE ROBILLARD comme destinataire de votre solde de TA.

Sur la plateforme SOLTéA, vous pourrez choisir le Lycée Agricole Le Robillard :

- ▶ par le code UAI : 0141112H
- ▶ ou par le n° SIRET : 191 411 123 00018



Contact

Mme Brigitte NATIVELLE
Secrétaire en charge de la taxe d'apprentissage

Tél. 02.31.83.83.58
Mail : brigitte.nativelle1@educagri.fr

LE ROBILLARD - LIEURY 14170 ST-PIERRE-EN-AUGE

